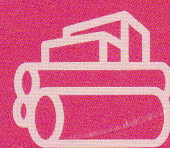
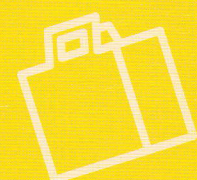
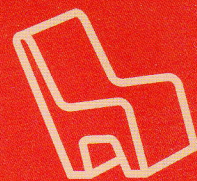


Catalogue des produits **recyclés**
2004



[Ayez le bon réflexe,
pensez
aux produits
recyclés]

www.produitsrecycles.com



Le recyclage, **pourquoi ?**

Plus on consomme, plus on jette et plus il devient difficile de trouver une destination aux déchets. Alternative performante – d'un point de vue écologique et économique – aux traditionnels modes de traitement, le recyclage fait aujourd'hui partie de notre quotidien... pour un meilleur avenir.

> Un acte concret de développement durable

Chaque année, quelque 650 millions de tonnes de déchets sont produits en France, dont 28 millions par les ménages (*source: Ifen, 2002*). Et cette production continue de croître d'environ 1 % par an, alors que la situation en matière de capacité d'élimination devient critique. Selon leur nature, les déchets ménagers sont aujourd'hui mis en décharge (44 %), incinérés (41 %), compostés (7 %) ou recyclés (8 %). Autant de modes de traitement qui ne se valent pourtant pas d'un point de vue environnemental et économique.

En réduisant les déchets mis en décharge ou incinérés, le compostage et le recyclage limitent la pollution de l'air, des sols et de l'eau, et contribuent à la protection de l'environnement à l'échelle mondiale. Pour sa part, le recyclage des emballages ménagers en acier, aluminium, papier et carton, plastique et verre permet d'éviter le gaspillage des matières premières et des ressources naturelles utilisées pour leur fabrication. Mais si le tri des emballages ménagers et la récupération des déchets industriels ont été considérablement améliorés en dix ans, la marge de progression reste importante. C'est pourquoi le recyclage et la valorisation des déchets ont été inscrits au rang des priorités par la Communauté européenne en décembre 1994, avec des objectifs ambitieux fixés pour chaque État membre.

La loi NRE, une nouvelle donne pour les entreprises

Le décret d'application de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) prévoit qu'à partir de 2003, les entreprises cotées en Bourse doivent faire figurer dans leur rapport annuel « des informations sur leur politique sociale et environnementale », au même titre que les données financières. L'idée est de favoriser au sein des entreprises toutes les actions en faveur du développement durable : protection de l'environnement, responsabilité sociale, intégration locale, économies d'énergie... À ce titre, la mise en place d'une démarche de recyclage des produits et emballages en fin de vie ainsi que l'achat de produits recyclés s'inscrivent parfaitement dans cette démarche.

Le développement de la collecte sélective des emballages ménagers, la réduction de la production d'emballages à la source et l'achat de produits recyclés sont autant d'actions qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable et qui concernent le plus grand nombre, de la collectivité locale à l'utilisateur, en passant par les pouvoirs publics, les entreprises, les commerçants et les artisans. Le développement durable, c'est à la fois modifier les modes de production, faire évoluer les pratiques de consommation globales et, pour chacun, adapter ses actes au quotidien... ■

> Une incidence positive sur l'économie

Outre un intérêt évident pour l'avenir écologique des générations futures, le recyclage a une incidence positive sur l'économie. La collecte sélective, le tri et la valorisation matière des emballages créent des emplois et limitent les importations de matières premières. De récentes études ont ainsi montré que ces activités génèrent plus d'emplois que la mise en décharge et l'incinération. Fin 2002, le secteur de la récupération, du recyclage et de la valorisation employait près de 30 000 personnes, avec une augmentation des effectifs salariés de 13% en trois ans (source : Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation – Federec).

Par rapport au secteur des matières premières, l'économie du recyclage présente aussi l'avantage d'une grande stabilité, au niveau tant des emplois induits que des matières secondaires produites. Les données rassemblées par la Federec confirment enfin le rôle indispensable de la récupération pour l'économie nationale puisqu'elle représente environ 40% des approvisionnements de l'industrie française. ■

Les différents types de déchets produits en France (en millions de tonnes)

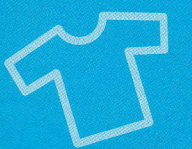
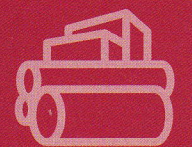
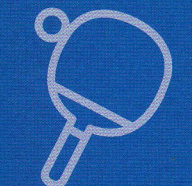
• Déchets collectés par les collectivités locales ..	47
Déchets ménagers	28
Déchets assimilés (artisans, commerçants)	5
Déchets produits par les collectivités	14
• Déchets industriels	98
• Déchets du BTP	130
Déchets du bâtiment	30
Déchets des travaux publics	100
• Déchets agricoles	375

Source : L'Environnement en France, Ifen, 2002.



→ **420** kg ↑

de déchets ménagers sont produits en France par an et par habitant. Chaque Français consomme chaque année 84 kg d'emballages ménagers, soit l'équivalent de 500 bouteilles en plastique, 105 bouteilles en verre, 72 boîtes de conserve en acier, 190 boîtes de céréales, 65 briques alimentaires de 1 l et 59 canettes en aluminium de 33 cl.





Le recyclage, **comment ?**

Beaucoup de produits et emballages mis sur le marché sont aujourd'hui recyclables. Une fois collectés, triés puis transformés, ils permettent de fabriquer des produits recyclés, à leur tour recyclables... Mouvement perpétuel ?

> Qu'est-ce qu'un **produit recyclé** ?

Un produit qui a déjà servi est-il recyclé ? Quelle est la différence entre recyclable et recyclé ? À partir de quelle proportion de matière réutilisée considère-t-on un produit comme recyclé ? Autant de questions qui méritent quelques éclaircissements, car l'appellation « produit recyclé » reste encore floue.

Les critères

Un « produit recyclé » (on devrait plutôt dire un « produit à base de matière recyclée ») doit être composé au moins en partie de matières extraites du circuit conventionnel des déchets : les matières premières secondaires. Tout produit, tout emballage, tout déchet, quelle que soit son origine (industrielle, tertiaire, commerciale ou ménagère), susceptible d'être déposé en décharge ou d'être incinéré, mais qui est récupéré pour être recyclé, permet de pro-

duire des matières premières secondaires. Et les produits finis fabriqués au moins en partie avec ces matières sont des « produits recyclés ».

Selon cette notion, un produit n'a donc pas besoin de contenir 100 % de matière première secondaire pour être considéré comme recyclé. C'est le cas d'un bac de collecte des déchets ou d'un banc constitué à 40 % de polyéthylène recyclé, d'un sac-poubelle comportant 80 % de film plastique ou d'un pneu rechapé. De même, les produits composites sont constitués de plusieurs matériaux, dont certains contiennent des matières recyclées.

Recyclable et recyclé

Certaines filières telles que l'industrie papetière, l'industrie verrière et la métallurgie ont intégré le recyclage dans leur processus de production depuis très longtemps.

Comment reconnaître un produit recyclé ?

Trois types d'informations sont donnés par les sigles et logotypes apposés sur les produits et les emballages : le matériau est recyclé, valorisable, respectueux de l'environnement. Les logos « recyclés » (*ci-contre*) concernent surtout les produits papetiers et, de façon

plus récente et moins développée, certains plastiques. Les industries des autres filières, notamment dans le domaine de l'emballage, ont davantage développé un message sur la possibilité de récupérer et de recycler leurs produits.



Idées reçues

Il est difficile de trouver des produits recyclés !

Le nombre de produits recyclés progresse constamment en France. Outre ceux fabriqués à base de verre, de métal et de papier, ceux issus de matières telles que les plastiques, les déchets verts ou les hydrocarbures sont de plus en plus nombreux.

Les produits recyclés sont de moins bonne qualité !

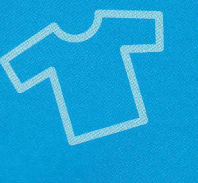
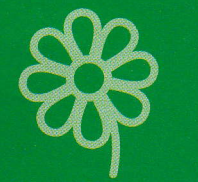
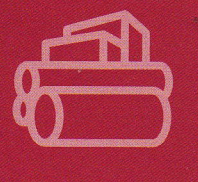
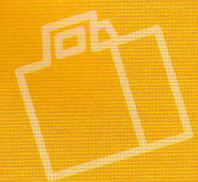
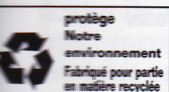
Beaucoup de produits utilisés tous les jours et fabriqués à partir de matière recyclée présentent des niveaux de performance et de qualité au moins équivalents à ceux des produits fabriqués à partir de matière vierge. Ils doivent, de toute façon, respecter les mêmes normes de qualité que les produits vierges et, de fait, les principes de précaution à respecter sont identiques. Et comme pour le reste, il faut analyser un produit recyclé au regard de sa valeur d'usage.

Les produits recyclés coûtent cher !

Comme pour chaque nouveau produit, les coûts de lancement sont lourds. Cependant, les produits recyclés commercialisés depuis quelques années ont vu leur prix baisser, et un accroissement de leurs ventes accentuerait encore cette tendance.

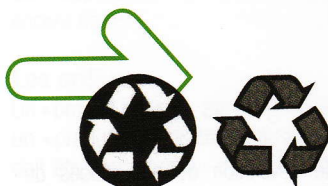
Les produits qui en sont issus – cartons, bouteilles, voitures – sont très répandus, voire omniprésents, sans que l'on sache pour autant que ce sont des produits recyclés. En revanche, pour d'autres matières, telles que les plastiques, le processus de recyclage est plus récent. Pourtant, cette matière première secondaire représente des volumes croissants, notamment en

raison de l'évolution de nos modes de consommation, et les produits recyclés à partir des plastiques se multiplient mais sont souvent méconnus. D'où l'intérêt de pouvoir connaître et identifier ces produits. En fait, beaucoup de produits sont recyclables, les seules limites à leur recyclage sont d'ordre économique et écologique. Un produit déclaré recyclable présente ...





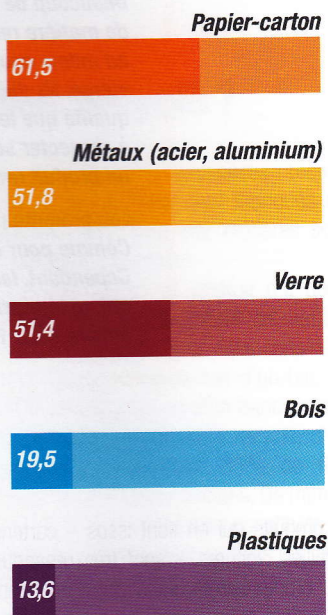
... la particularité de pouvoir être transformé en matière première secondaire dans des conditions techniques et économiques raisonnables. Cela ne signifie pas qu'un tel produit fera forcément l'objet d'un recyclage effectif en fin de vie. Encore faut-il qu'il y ait un marché pour le produit recyclable obtenu! Enfin, la distinction entre le produit et l'emballage de même que l'appréciation d'une déclaration «recyclé» sur le produit et non sur un composant accessoire du produit doivent apparaître de manière évidente pour le consommateur. Pour une bouteille portant la déclaration «produit recyclé», le consommateur est susceptible de considérer que le bouchon, non recyclé, est un composant accessoire et que l'argument est donc acceptable. ■



La boucle, ou anneau de Möbius, signifie que le produit ou son emballage sont recyclables. Ce qui ne garantit pas que le produit sera recyclé en fin de vie.

Taux de recyclage des emballages par matériau en 2001

(Ademe, avril 2003, en %)



Les performances du recyclage

Fin 2002, la France comptait 49 millions de trieurs, contre 42,5 millions fin 2001. Et, à cette même date, le taux de recyclage global des emballages ménagers du programme Eco-Emballages s'est élevé à 63 %, contre 58 % en 2001, ce qui correspond à 2,2 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclés.



À ces chiffres il convient d'ajouter ceux du recyclage des emballages non ménagers, principalement issus de l'industrie et des mâchefers (résidus de l'incinération), ce qui donne un taux de recyclage global des emballages en France de 44 %.

> Les filières et acteurs

Qui est le recycleur ?

Le recyclage fait intervenir une chaîne d'acteurs dont chaque maillon est indispensable à son processus. Le rôle des habitants est d'effectuer le tri des déchets ménagers, en particulier des emballages; celui des récupérateurs est de collecter, voire de préparer, les déchets pour les industriels régénérateurs, qui vont ensuite les transformer en matières exploitables pour la fabrication de produits recyclés. Parfois, c'est le même industriel qui assure le rôle de régénérateur et celui de fabricant.

Quelles sont les sources d'approvisionnement ?

Les deux principaux gisements de matières pour les produits recyclés sont les déchets industriels et les déchets ménagers, ainsi que certains déchets spéciaux, tels que les solvants.

En 2002, le volume collecté en France de déchets industriels banals (DIB) et de déchets d'emballages ménagers s'est élevé à 36,5 millions de tonnes, avec comme principaux matériaux récupérés la ferraille (13,3 Mt), les DIB en mélange (7 Mt), les papiers et cartons (5,1 Mt), le verre (1,95 Mt), les métaux non ferreux (1,5 Mt), les plastiques (0,315 Mt), les textiles, les plumes, duvets et peaux, les solvants, les huiles, les consommables bureautiques et les palettes.

Première source d'alimentation du secteur du recyclage, les DIB sont générés par l'activité des entreprises. Ils ne sont ni inertes ni dangereux et ne sont pas collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. L'industrie de la récupération dans ce secteur, très active, est représentée par la Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation (Federec).

Deuxième source d'approvisionnement du recyclage, la collecte sélective des emballages ménagers s'est nettement développée depuis quelques années et a permis

d'étendre la valorisation matière aux déchets ménagers. Sur un gisement total de l'ordre de 28 millions de tonnes de déchets ménagers générés chaque année, les emballages, potentiellement recyclables, représentent environ 5 millions de tonnes. Près d'un tiers de ces emballages est déjà recyclé. ■

Les organismes agréés

Depuis le 1^{er} janvier 1993, les producteurs et importateurs qui mettent sur le marché des produits emballés destinés aux ménages doivent soit prendre en charge eux-mêmes la gestion de leurs emballages, soit passer contrat avec un organisme agréé par les pouvoirs publics et payer une contribution à cette fin.

Pour les emballages ménagers, ces organismes sont Eco-Emballages et Adelphe. Avec la cotisation des entreprises adhérentes, symbolisée sur chaque emballage par le logo « Point vert », ces deux sociétés participent au financement de la collecte sélective des emballages ménagers.

